Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Ordre de service d'action

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales** **Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'alimentation** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDPRAT/2015-129** **12/02/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : RESYTAL : Mise en service du nouveau portail

Destinataires d'exécution
DD(CS)PP SRAL

Résumé : Cette note de service annonce les modalités de mise en service du portail RESYTAL

Cette note de service a pour objectif d'informer les services de l'ouverture effective et nationale du portail du nouveau système d'information de l'alimentation, RESYTAL.

Ce portail offre un accès à toutes les applications du système d'information de l'alimentation et aux ressources documentaires associées à l'exception des applications historiques, notamment SIGAL, GEUDI, PHYTOPASS 2 et PHY2X qui ne sont pas accessibles via un logiciel de navigation Web.

Il permet également d'informer les utilisateurs en temps réel sur le fonctionnement des applications, des interruptions de service et des mises en service de nouvelles versions. Il est donc vivement conseillé de se connecter systématiquement au portail pour accéder aux applications afin de disposer de ces informations.

1. Accès au portail :

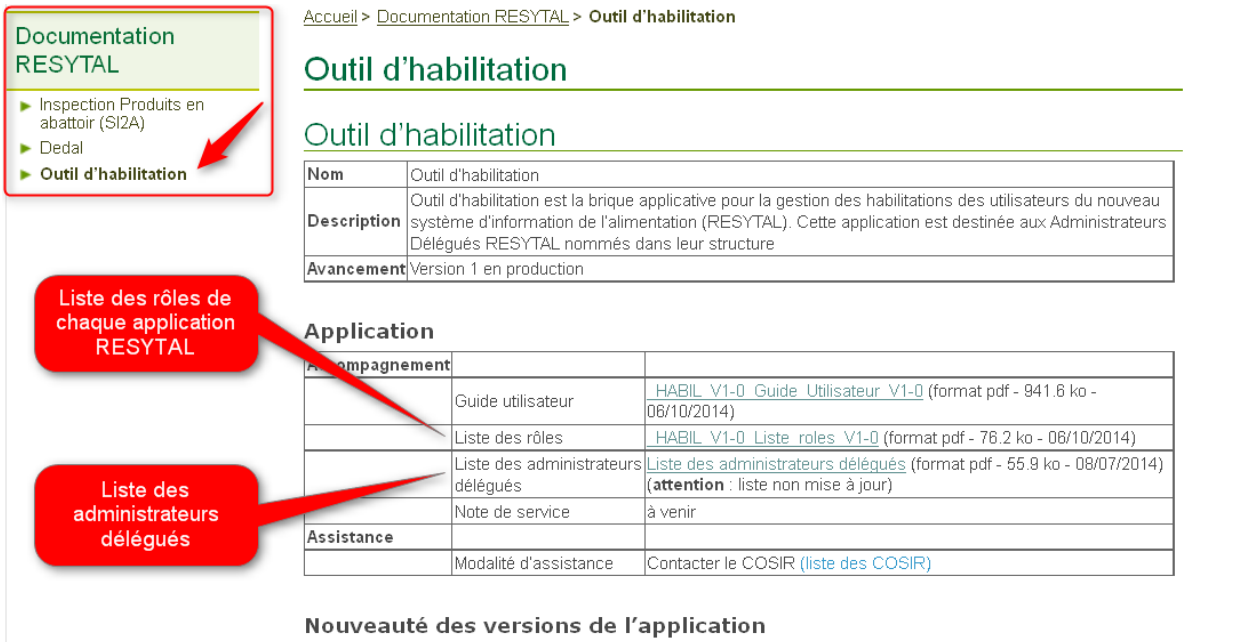
Le portail RESYTAL est accessible à partir de l'adresse suivante :

https://alim.agriculture.gouv.fr/sial-portail/

Pour pouvoir accéder au portail RESYTAL, il convient :

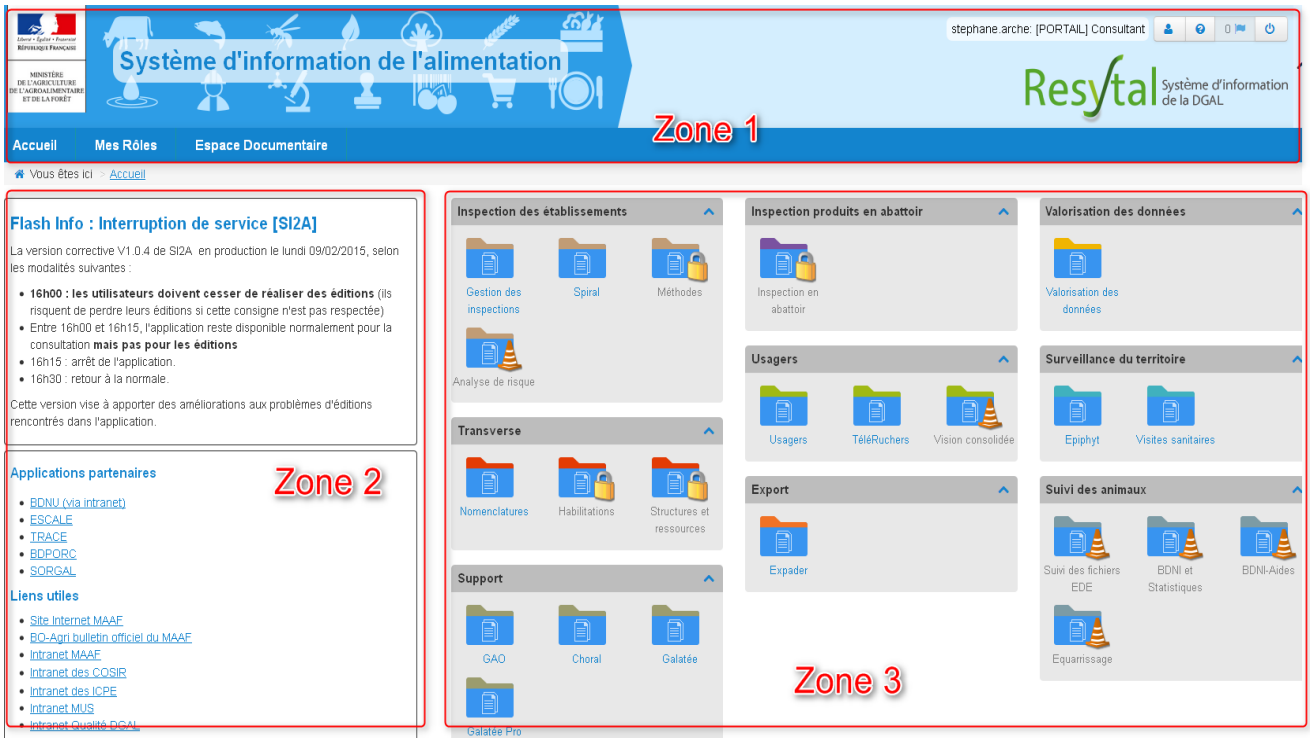
- de disposer d'un compte Agricoll et pour une connexion aisée de disposer d'un certificat Agricoll (qui évite de saisir son login/mot de passe). Ces éléments sont à demander au gestionnaire local Agricoll de sa structure administrative d'appartenance.

- d'être habilité avec le ou les bon(s) rôle(s). Cette habilitation est donnée par l'administrateur délégué RESYTAL de votre structure. Vous trouverez la liste des administrateurs délégués RESYTAL sur l'actuel portail dans la rubrique Documentation RESYTAL/Outil d'habilitation, à l'adresse suivante : http://si-alimentation.national.agri/.



NB : seul le rôle [PORTAIL] Consultant doit vous être attribué. Si par erreur vous disposez d'autres rôles, merci de bien vouloir l'indiquer à votre administrateur délégué afin qu'il réalise la correction dans l'outil de gestion des habilitations.

Après authentification la page d'accueil du portail s'ouvre :



2. Fonctionnalités et organisation du portail :

Schématiquement la page d'accueil du portail est composée de 3 grandes zones :

- Le bandeau supérieur (Zone 1)
- La zone d'information (Zone 2)
- L'accès aux applications (Zone 3)

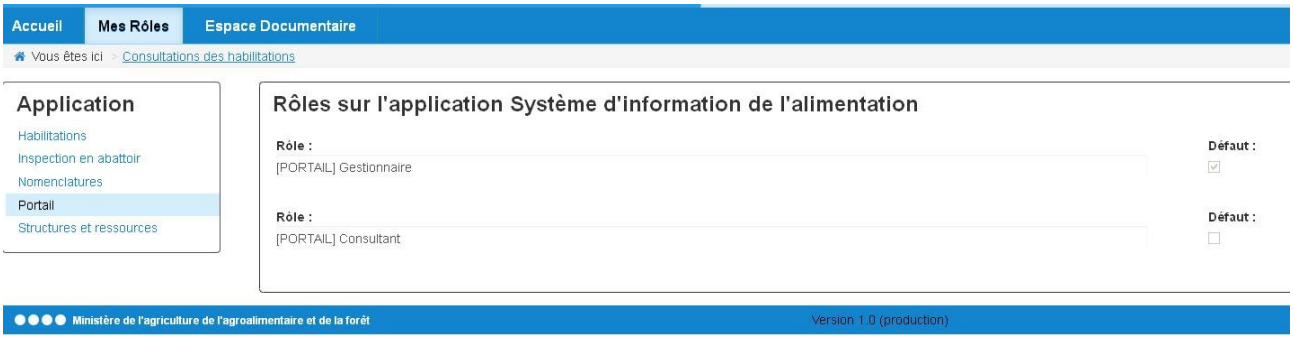
2.1. Le bandeau supérieur :



Le **bandeau supérieur** propose un menu avec trois onglets : « Accueil », « Mes rôles » et « Espace documentaire »

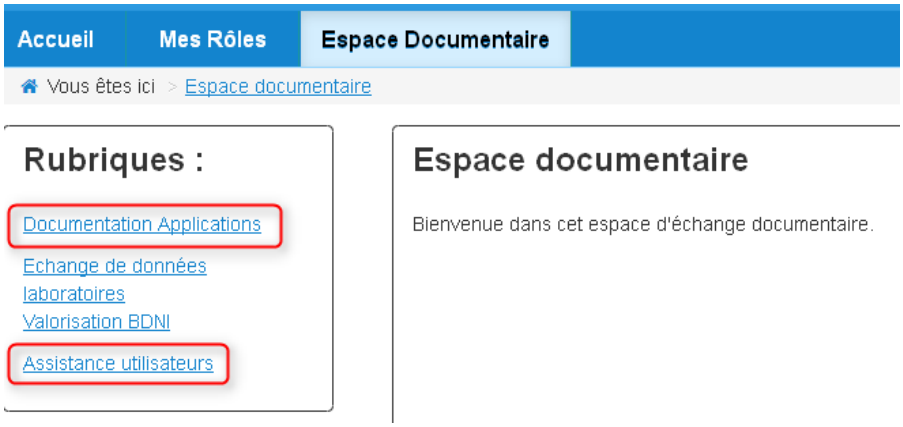
- « **Accueil** » permet à tout moment de revenir sur la page d'accueil du Portail
- « **Mes rôles** » permet à l'utilisateur de visualiser l'ensemble de ses rôles dans les

applications pour lesquelles il a des droits.



- **Espace documentaire**

Cet onglet offre un espace de consultation de documents et d'informations liés au système d'information de l'alimentation. Ces informations sont regroupées par rubriques et sous-rubriques.



Notons les rubriques importantes :

« **Documentation Applications** » : cette rubrique donne accès aux ressources documentaires des applications accessibles depuis le Portail RESYTAL.



Pour chaque application une page descriptive donne l'ensemble des informations et ressources documentaires associées à cette application :

- Descriptif de l'application
- Documentation (Guide utilisateur, fiches de prise en main rapide, liens vers les notes de services, autres documents utiles)
- Historiques des versions de l'application
- Modalités d'assistance
- Accès à l'environnement d'auto-formation

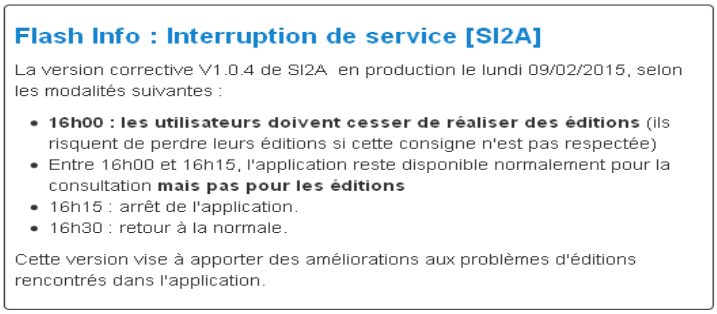
« **Assistance Utilisateurs** » : cette rubrique fournit des réponses aux questions fréquemment posées par les utilisateurs, en particulier pendant les périodes de déploiement où se concentrent les difficultés et problèmes techniques. Elle est mise à jour régulièrement. **Il est vivement conseillé de la consulter très régulièrement.**

Les autres rubriques mettent à disposition d'autres types d'informations. Elles seront enrichies progressivement.

2.2. La zone d'information :

Cette zone contient deux cadres :

- Le « Flash Info » :



Cet espace permet de diffuser les informations utiles sur les applications, telles que les interruptions de services, les nouvelles versions …

- Les liens utiles :

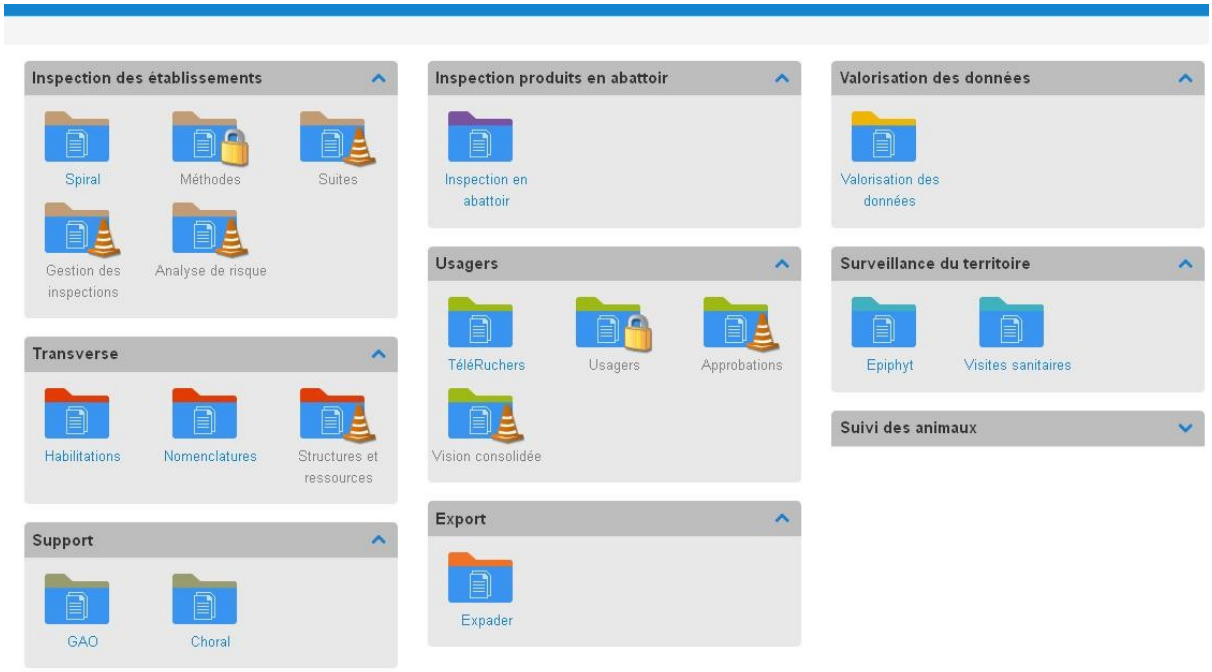


Cet espace fournit les liens

- vers d'autres applications hors système d'information de l'alimentation, mais utiles aux agents dans l'exercice de leurs missions : ***Applications partenaires***
- vers des sites Internet et/ou Intranet utilisés fréquemment : ***Liens utiles***

2.3. L'accès aux applications :

Les applications sont regroupées par grands domaines (Usagers, Inspection des établissements, Inspection produits en abattoirs, Transverse, Support, etc …). Un même domaine peut regrouper plusieurs applications. Par exemple le domaine « Inspection des établissements » regroupe les applications « Gestions des inspections », « Méthodes », « Analyse de risque », « Suites » et « Spiral ».



2.4. Articulation du Portail RESYTAL avec les autres sites :

L'ouverture du Portail RESYTAL nécessite de bien clarifier son positionnement avec les deux autres sites existants, l'actuel portail du SI de l'alimentation (http://si-alimentation.national.agri/), et le site MSI (http://dgal.national.agri/MSI/).

- Le portail RESYTAL est le point d'accès unique pour les applications clients-légers du système d'information de l'alimentation, c'est à dire les applications ré-écrites dans le cadre de RESYTAL (Usagers, Programmation et gestion de l'inspection, etc ..) ou existantes (GAO, Choral, etc .....).

- L'actuel portail du SI de l'alimentation (qui est renommé "Espace de ressources des applications historiques du SI de l'Alimentation") et le site MSI sont donc désormais réservés aux ressources documentaires (documentation, extractions de données, etc ...) associées

aux applications historiques SIGAL, GEUDI, PHYTOPASS2, PHY2X, BDNI, BNESST, etc ...

- Toutefois, afin de laisser le temps aux administrateurs délégués des DD(CS)PP et des SRAL d'habiliter l'ensemble des agents au portail RESYTAL, les applications RESYTAL et client-légers existantes resteront accessibles sur l'actuel portail selon les modalités suivantes :
    - Ces applications seront disponibles sur les deux portails jusqu'au 9 Mars 2015, passée cette date, l'accès à ces applications et à leur documentation sera supprimée du portail actuel.
    - L'accès via ce portail, pour des utilisateurs hors MAAF, à certaines applications clients-légers existantes (GDS pour Téléruchers, réseau d'épidémiosurveillance pour Epiphyt, Vétérinaires sanitaires pour les visites sanitaires, etc …) sera ouvert ultérieurement. Des consignes seront données pour l'habilitation de ces utilisateurs sur le portail. En attendant elles restent accessibles selon les modalités actuelles.

3. Accès à la documentation sur le portail :

En cliquant sur le  vous accédez à la page de description du portail. Vous y retrouverez en particulier une petite plaquette de présentation du portail ainsi qu'une petite vidéo illustrant son fonctionnement.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT